

PROCÈS-VERBAL BUREAU

Jeudi 2 avril 2026 à 20 h 00

Consultation à distance

PRÉSENT(E)S	AUGÉ Fabien, BAILLY Jean-Pierre, BARBAUD Pascal, PORTAL Karine, SORIN Lénaïc,
INVITÉ(E)S	-
EXCUSÉ(E)S	LEVALLOIS Aline, MICHON Bernard, PASCO-CHEFDOR Sandrine,
ABSENT(E)S	-

Ouverture du bureau : 20h02.

PÔLE DES OFFICIELS

Pascal BARBAUD rappelle les critères règlementaires pour qu'un club puisse être bonifié :

- Assiduité à la formation,
- Passation de l'examen à la date du 31 mars de la saison en cours (sauf raisons justifiées)
- Quota de rencontres désignées par CDO/CRO :
 - 10 pour les stagiaires départementaux,
 - 15 pour les régionaux,
 - disponibilités à contrôler par les officiels.

Il présente certains cas pour lesquels le quota n'est pas atteint et en explique les raisons, ces officiel(le)s ne seront donc pas éligibles à la bonification.

1 candidat n'a pas encore passé l'examen (indisponibilité professionnelle), le rattrapage est prévu au plus tard le 09/04/26.

La date butoir de prise en compte des rencontres est confirmée au 31/03.

Dans l'attente du passage du dernier examen, les points de bonification ne seront pas attribués sur FBI.

CLÔTURE – QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre BAILLY invite les participants à poser leurs questions.
Aucune question n'est soulevée.

Clôture du Bureau : 20h42.

Fabien AUGÉ
Secrétaire Général